[](https://eeas.europa.eu/delegations/japan_en)**CANDIDATURE POUR UN STAGE SUBVENTIONNE**

**AU SEIN D’UNE DELEGATION DE L’UNION EUROPEENNE**

**Nom de famille (en majuscule), Prénom(s):**

**Date de naissance: Nationalité:**

**­­**

**Je déclare que:**

* Je suis un(e) jeune diplômé(e) et que je détiens au moins un diplôme de niveau universitaire (B.A.)
  + Université / Ville / Pays :
  + Faculté / Sujet :
* Je suis un(e) citoyen(ne) de l’UE ou du pays hôte de la Délégation ou d’un pays candidat ayant déjà signé un traité d’adhésion avec l’UE
* Je n'ai pas d'expérience de plus de six semaines au sein des institutions de l'UE
* Mes expériences professionnelles ne dépassent pas un an au total (après obtention de mon/mes diplôme/s **[[1]](#endnote-1).**

**Je joins les documents suivants:**

* Un curriculum vitae (CV) détaillé Europass
* Une lettre de motivation
* Le formulaire de candidature présent

**J'accepte de l'éventualité où je serais présélectionné(e) pour un stage, d'envoyer:**

* Une copie de ma carte d'identité / passeport valide
* Une copie de mon/mes diplôme/s
* Une copie de mon / mes certificat (s) de langue, si disponible
* Un extrait du "casier judiciaire"
* Un certificat médical attestant que je suis apte au travail et que je ne souffre pas de maladie infectieuse (un certificat rédigé par un médecin généraliste suffit)

**J'accepte, dans l’éventualité où je serais sélectionné(e) et si je suis non-résident, de fournir la preuve que je suis couvert contre le risque de pandémie et les frais de rapatriement**

**Si je suis un citoyen de l’UE, je suis détenteur d’un visa de résidence valable and d’un permis pour effectuer un stage**

**Je comprends que les stages pourraient être reportés, suspendus voire annulés, compte tenu du contexte très évolutif de l'épidémie de COVID-19 dans le pays hôte**

**Si je suis sélectionné(e), je comprends que je recevrai une bourse mensuelle de 900 EUR pour couvrir mes frais de subsistance.**

**Je suis disponible pour un stage: De: Au:**

Date de candidature: Signature \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Les autres stages ou jobs d’étudiants ou travaux de volontariat réalisés pendant les études universitaires ou après l'obtention du diplôme ne sont pas considérés comme une expérience professionnelle. [↑](#endnote-ref-1)